

Chambray-lès-Tours, le 29 janvier 2024

Mme Mélanie PERIGNON  
Adjointe déléguée  
A l'Education et à la Jeunesse

Aux

Parents d'élèves

**Objet :** Droit d'Accueil  
**N/Réf :** MP/BD/IL

Madame, Monsieur,

La loi n° 2008-790 du 20 Août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants.

Si le nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % du nombre total des enseignants de l'école, la ville de Chambray-lès-Tours organisera le service d'accueil (cf. circulaire n° 2008-111 du 26-8-2008).

Pour le mouvement de grève du **1<sup>er</sup> février 2024** le temps d'accueil sera organisé sur chaque groupe scolaire aux heures d'ouverture habituelles dans la continuité des services périscolaires (Accueil matin et soir, Pause méridienne, Transport scolaire, Etudes surveillées).

Les enfants seront accueillis par des personnels qui assureront uniquement des missions de surveillance dans les locaux scolaires. En aucun cas, un travail scolaire leur sera demandé. Les activités sportives ou culturelles prévues par les enseignants en grève seront annulées.

Je me permets de vous informer que les dispositions du code de l'action sociale et des familles n'imposent aucune obligation en termes de qualification des personnels ou de taux d'encadrement. Néanmoins, les services municipaux de la commune s'emploieront à se rapprocher, dans la mesure du possible, du taux d'encadrement des accueils périscolaires : 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire et 1 adulte pour 10 enfants en maternelle. En fonction du nombre d'enfants présents, plusieurs classes pourront être réunies. Il n'y a aucune obligation scolaire, vous pouvez par conséquent garder votre enfant à domicile.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*L'Adjointe déléguée à l'Education et à la Jeunesse,*



*Mélanie PERIGNON*

---

Je soussigné(e)..... informe la mairie que pour la journée du **1<sup>er</sup> février 2024**

1) Je garderai mon ou mes enfants\*

2) Je suis dans l'impossibilité de garder mon enfant ou mes enfants, je profiterai de l'accueil mis en place\*

**\*Rayer la mention inutile**

Nom de l'enfant : ..... Ecole.....Classe.....

Date :

Signature :

\*Redonner le coupon impérativement le **mercredi 31 janvier 2024** à l'école. Merci de votre compréhension.